

INSTRUCTIONS DE CANDIDATURE EN PREMIERE ANNEE A L'UNIVERSITE
DE BOURGOGNE – ANNEE 2021/2022

Hors formation initiale – Dispositif « Parcours + »

EN 4 ÉTAPES

1/ Imprimez et lisez attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ Complétez les pages 3 et 4

3/ réunissez des photocopies des pièces justificatives demandées page 4

4/ Renvoyez les pages 3 et 4 accompagnées de toutes les pièces justificatives, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception **obligatoirement**, au plus tard le :

30 MARS 2021

A l'adresse suivante :

Université de Bourgogne – SEFCA
Maison de l'université – Esplanade Erasme
21000 DIJON

Vous pouvez également déposer votre dossier complet en mains propres au SEFCA aux heures d'ouverture des bureaux, contre reçu impérativement.

Si vous êtes en cours de préparation de votre baccalauréat en France (ou DAEU) en 2020 ou que vous avez obtenu l'un ou l'autre en 2019, cette procédure est inadaptée : candidature OBLIGATOIRE sur Parcoursup (y compris pour une réorientation). **Une candidature via la présente procédure « papier » sera automatiquement rejetée, sans étude.**

<https://www.parcoursup.fr/>

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON

**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN PREMIERE
ANNEE - 2021/2022**

Date limite d'envoi du dossier : **30 MARS 2021**

Votre candidature sera étudiée par une commission pédagogique. Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous serez inscrit(e) administrativement par le SEFCA (informations ultérieures)

**VOUS NE POUVEZ CANDIDATER QUE POUR UNE
FORMATION ET UNE SEULE DANS CE DOSSIER.**

Si vous êtes en cours de préparation de votre baccalauréat en France (ou DAEU) en 2020 ou que vous avez obtenu l'un ou l'autre en 2019, cette procédure est inadaptée : candidature OBLIGATOIRE sur Parcoursup (y compris pour une réorientation). **Une candidature via cette procédure sera automatiquement rejetée, sans étude.**

<https://www.parcoursup.fr/>

Ce dossier concerne les personnes déjà insérées dans la vie active et dans l'une des situations suivantes :

- Salariés, professions libérales, demandeurs d'emploi
- Interruption d'étude depuis deux ans ou plus (pour le DAEU)
- Retraités

Ce dossier ne concerne pas, quel que soit leur statut :

- Les personnes non françaises non titulaires d'une première année d'études supérieures au moins, validée en France

Information sur les tarifs d'une première année **en formation continue** :

- Inscription administrative : 170 € environ (tarif définitif fixé chaque année par décret ministériel début juillet), à régler au moment de l'inscription

Exemple de frais de formation : 600 € pour une première année de licence, 1 100 € pour un DEUST (devis à demander au SEFCA).

*Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne –
SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON*

CANDIDATURE EN PREMIERE ANNEE A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Hors formation initiale

Filière sollicitée

- Licence première année
- DEUST 1^{ère} année

1^{ère} année de DUT : se renseigner à l'IUT, ce dossier est inadapté

Intitulé précis de la filière sollicitée (intitulé officiel, tel que figurant dans l'offre de formation de l'université de Bourgogne) :

Consulter l'offre de formation de l'uB : <https://www.u-bourgogne.fr/formation.html>

CADRE RESERVE AU SEFCA

Ingénieur de formation en charge du dossier :
Assistante de formation en charge du dossier :

Veillez compléter TOUTES les rubriques ci-dessous :

NOM de naissance (en MAJUSCULES) :

NOM d'usage (en MAJUSCULES) :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Mail : Tél. :

Adresse postale :

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat/DAEU ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?

En quelle année avez-vous obtenu votre baccalauréat/DAEU ?

Quel bac précisément avez-vous obtenu (ou quel DAEU) ?

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Si oui, précisez votre profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Si oui, êtes-vous indemnisé au titre de la perte d'emploi, au jour de votre candidature ?

Oui Non

CADRE RESERVE AU SEFCA

Statut du candidat

Dossier VAP à envoyer : Oui Non

Fait le : Par :

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON

Rappel de votre identité :

NOM de naissance (en MAJUSCULES) :
 NOM d'usage (en MAJUSCULES) :
 Prénom :

Rappel de la filière sollicitée

- Licence première année
- DEUST 1^{ère} année, préciser le parcours :

Intitulé précis de la filière sollicitée (intitulé officiel, tel que figurant dans l'offre de formation de l'université de Bourgogne) :

Pièces à joindre et à renvoyer avec les pages 3 et 4

Liste des pièces à joindre :

- OBLIGATOIRE : Page 3 de ce dossier
- OBLIGATOIRE : Page 4 de ce dossier
- OBLIGATOIRE : Lettre de motivation datée et signée, détaillant les raisons de votre candidature et votre projet professionnel
- OBLIGATOIRE : Curriculum vitae détaillé (mentionnant votre parcours scolaire et ou universitaire, vos stages, emplois, formations, etc)
- Si vous avez obtenu votre baccalauréat/DAEU à partir de 1995 :
 photocopie relevé de notes du baccalauréat
- Photocopie de tous vos diplômes post-bac le cas échéant
- Photocopie de tous vos relevés de notes post-bac le cas échéant

Cadre réservé au SEFCA

Ne jamais joindre les originaux de vos relevés de notes ou diplômes.

CADRE RESERVE A LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

Nom président de la commission pédagogique :
 Date de la commission pédagogique :

Avis de la commission pédagogique :

- Avis favorable
- Avis favorable sous condition :
- Refus. Motif du refus :
-
-

Date et signature du président de la commission pédagogique :

Date et signature du Directeur de la composante de rattachement de la formation sollicitée, certifiant l'avis conforme :

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON

FOIRE AUX QUESTIONS
A CONSERVER PAR LE CANDIDAT
CANDIDATURE EN PREMIERE ANNEE A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Hors formation initiale

1. A qui s'adresse ce dossier ?	Aux personnes qui sont sorties du système éducatif : <ul style="list-style-type: none"> - Salariés - Indépendants - Demandeurs d'emploi - Reprise d'études - Retraités 	Les étudiants en cours de préparation du bac/ DAEU ou qui l'ont obtenu en 2019 sont exclus de cette procédure. Parcoursup obligatoire.
2. Quelles sont les dates importantes ?	Vous pouvez candidater du 1 ^{er} janvier au 30 mars de l'année en cours pour la rentrée suivante.	Votre dossier sera étudié par la même commission pédagogique que pour les élèves de formation initiale qui passent par Parcoursup.
3. Des oraux de sélection sont-ils prévus ?	Selon la filière sollicitée, la commission pédagogique se réserve le droit de vous convoquer pour un entretien.	Au besoin, le responsable pédagogique de la filière sollicitée vous contactera.
4. Quelle est la capacité d'accueil des filières de première année ?	Veillez vous référer au site de l'UFR de rattachement de la filière que vous sollicitez pour obtenir l'information ou appelez la scolarité de la formation.	Le SEFCA ne détient pas cette information, qui est déterminée par l'UFR ou la composante de la formation que vous sollicitez.
5. Quel parcours faut-il avoir suivi pour accéder première année ?	Le titre d'accès requis est le baccalauréat, ou le DAEU.	En formation continue, à défaut de baccalauréat ou équivalent, l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat peut être étudiée et validée par la commission pédagogique. Si vous êtes dans ce cas, le SEFCA vous adressera un dossier complémentaire de validation des acquis professionnels à compléter.

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON

<p>6. Quelles pièces justificatives joindre ?</p>	<p>La liste des pièces à joindre figure page 4 de ce dossier. N'envoyez que des photocopies en noir et blanc.</p>	<p>Vous pouvez ajouter toute pièce que vous jugeriez utile à l'étude de votre demande.</p>
<p>7. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater ?</p>	<p>NON. Les étudiants internationaux en formation initiale n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucune candidature de contournement ne sera étudiée.</p> <p>https://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-etudier-a-l-ub-a-titre-individuel.html</p>	<p>Si vous êtes de nationalité étrangère ET relevez de la formation continue (salarié, indépendant, reprise d'études, retraité), ce dossier n'est pas adapté. Veuillez contacter le SEFCA pour être conseillé.</p> <p>formationcontinue@u-bourgogne.fr</p>
<p>8. J'ai déposé/envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?</p>	<p>Le SEFCA n'accuse pas réception des dossiers. Il est vivement conseillé de l'envoyer en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception afin que vous puissiez disposer du suivi de La Poste.</p>	<p>Votre dossier sera enregistré au SEFCA et transmis à la commission pédagogique qui statuera sur votre demande en même temps que les réponses aux candidatures Parcoursup. Veuillez vous reporter au calendrier de ce dispositif.</p>
<p>9. Quand aurai-je une réponse ?</p>	<p>Le SEFCA vous communiquera la décision de la commission courant mai.</p>	<p>Il ne pourra vous être donné aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande, qui ne dépend pas du SEFCA.</p>
<p>10. J'ai oublié de joindre une pièce justificative à mon dossier, puis-je l'envoyer séparément ?</p>	<p>Jusqu'au 30 mars, vous pouvez envoyer des pièces pour compléter votre dossier. Au-delà, le dossier, transmis à la commission pédagogique, ne pourra plus être complété.</p>	<p>Il est vivement conseillé d'adresser toute pièce justificative complémentaire en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception. Le SEFCA n'en accusera pas réception.</p>
<p>11. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?</p>	<p>Si vous êtes admis(e) dans la filière sollicitée, le SEFCA vous adressera un dossier d'inscription administrative et vous fournira les</p>	<p>Les inscriptions administratives ont lieu à partir de début juillet,</p>

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON

	consignes pour la suite de la procédure.	les dates ne sont pas encore connues à l'heure actuelle.
12. J'ai été admis dans une autre formation, ou je renonce finalement à la place que l'on m'a proposée, que dois-je faire ?	Vous devez impérativement, et dès que possible, prévenir le SEFCA de votre désistement, afin que votre place puisse être proposée à un autre candidat.	
13. Je voudrais m'inscrire dès que possible car j'ai besoin d'un certificat.	Aucune inscription administrative ne peut avoir lieu avant l'ouverture officielle des inscriptions à l'université début juillet.	La date d'ouverture des inscriptions administratives n'est pas encore connue, de même que le montant exact des droits d'inscription. Le SEFCA vous informera de la disponibilité de votre certificat de scolarité (sur demande)
114. Quand aura lieu la rentrée ?	Veillez consulter la scolarité de l'UFR de rattachement de la filière sollicitée, pour connaître la date de la rentrée.	La présence de tous les étudiants est OBLIGATOIRE le jour de la rentrée, où des informations très importantes sont communiquées par les enseignants.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/>

Règlement intérieur des études à l'uB

https://ub-link.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/REFER_commun_des_etudes.pdf

Calendriers universitaires :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/ma-scolarite-et-mon-calendrier-universitaire/tous-les-calendriers.html>

Renvoyer les p 3 et 4 avec les pièces au plus tard le 30 mars 2021 à : Université de Bourgogne – SEFCA – Esplanade Erasme – 21000 DIJON